Conseil municipal du 05 avril 2023

n°	Objet	sens du vote
2023_015	Subventions aux associations 2023	Adopté à l'unanimité
2023_016	Désignation de 3 membres du bureau de l'AFR	Adopté à l'unanimité
2023_017	Prise de la compétence"études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement"	Adopté à l'unanimité
2023_018	Tarifs 2023 : location de la salle des fêtes aux associations	Adopté à l'unanimité
2023_019	Acceptation de la participation du Syndicat Viticole aux travaux de voirie "chemin de la Berluche"	Adopté à l'unanimité
2023_020	Acceptation de devis pour la remise en état du chemin communal "la Berluche"	Adopté à l'unanimité
2023_021	Devis de l'étude diagnostique thermique des bâtiments scolaires	Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_015-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_015 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Les membres du Conseil Municipal arrêtent le montant des subventions aux associations pour l'année 2023 comme il suit :

- ADMR	500.00€
- Association Anim'âge	150.00€
- Bibliothèque du Cher	110.00€
- Facilavie	500.00€
- Le Souvenir Français	50.00€
- Ligue contre le Cancer	100.00€
- Parents et amis des handicapés du Sancerrois	250.00€
- Comité Sancerrois Patrimoine Mondial	200.00€
- Amicale des Sapeurs-pompiers	400.00€
- Rugdy Sancerrois	400.00€
- Foyer socio-éducatif collège de Sancerre	150.00€
- Sury Vélo Passion	400.00€
- Epicerie sociale	500.00€
- Académie musique et arts de Belleville	100.00€
- Secours Populaire	50.00€
- Jeunes sapeurs pompiers Pays Val Sancerrois	200.00€
- Fondation du Patrimoine	200.00€
- Judo Club Sancerrois	100.00€
- Secours Catholique	50.00€
- Sancerre Running	100.00€

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_015-DE

- La Sabotée Sancerroise	200.00€
- Association bal Manouches	100.00€
Total :	4 810.00€

Les crédits nécessaires au versement des subventions seront imputés sur le budget de fonctionnement de la commune au compte 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_016-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusées : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_016 – DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR

Renouvelable tous les six ans, le bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) doit l'être en 2023.
De plus, son vice-président Monsieur Thierry MOINDROT a notifié sa démission par lettre recommandée à Mme la Présidente du bureau de l'AFR de Sury-en-Vaux le 14 février 2023.

Le conseil municipal doit désigner 3 membres pour composer le nouveau bureau.
Sont désignés :
- Monsieur Thibault BIZET
- Madame Aurore DEZAT
- Monsieur Christian LAUVERJAT

Cette décision sera transmise à la chambre d'agriculture qui doit également désigner les 3 autres membres du bureau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_017-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT. Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_017 – Prise de la compétence " études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif "

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1301 du 28 octobre 2019 portant approbation des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu la loi NOTRe

Vu la loi 3DS

Vu le transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2026

Considérant la volonté de la communauté de communes d'anticiper le travail préparatoire à la prise de compétence par l'accompagnement d'un bureau d'études sur tous les aspects induits à la prise de compétence,

Vu la délibération du conseil communautaire n°010 2023 en date du 23 février 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu la notification de prise de compétence de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire en date du 10 mars 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_017-DE

Le conseil municipal décide de :

TRANSFERER à la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire la compétence « études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_018-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_018 – TARIFS 2023: LOCATION DE LA SALLES DES FÊTES AUX ASSOCIATIONS

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

- Association Vie et Danse : 50.00€ mensuel soit 12.50€ hebdomadaire
- Association Gym de Bannay : 150.00€ mensuel soit 37.50 € hebdomadaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_019-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_019 – ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT VITICOLE AUX TRAVAUX DE VOIRIE "CHEMIN DE LA BERLUCHE"

Le syndicat viticole de Sury-en-Vaux propose de participer aux travaux de voirie du chemin communal "la Berluche" menés par la commune à hauteur de 50% du montant global HT des travaux.

Le coût des travaux s'élèvent à 6 825.00 € H.T, la participation du syndicat est de 3 412.50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accepter cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_020-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_020 – ACCEPTATION DE DEVIS POUR LA REMISE EN ETAT DU CHEMIN COMMUNAL "LA BERLUCHE"

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société EURL MONTAGU Armaury TP concernant l'empierrement du chemin communal "la Berluche"sur une longueur d'environ 250 mètres pour un montant de 6 307.10 €uros HT soit 7 568.52 €uros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 018-211802582-20230405-2023_021-DE

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 07/04/2023
Et
Publication ou notification du : 07/04/2023
Publication sur le site internet : le 07/04/2023

L'an 2023, le 5 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2023.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusés : Madame Sonia RAIMBAULT , Monsieur Gérard LEGER

A été nommée secrétaire : Monsieur Thierry MOINDROT

2023_021 – DEVIS DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE THERMIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de 3 entreprises concernant l'étude diagnostique thermique des bâtiments scolaires ;

- LARBRE Ingénierie 5 200.00€ HT
- Energio 3 252.52€ HT
- BSE 2 600.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société Energio pour un montant de 3 252.52€ HT et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023

Le Maire
Valérie CHAMBON

Le secrétaire de séance
Thierry MOINDROT